

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Mise à jour : décembre 2022

COLLECTIVITÉ :

SÉANCE DU :

Rappel : l'avis du Comité Social Territorial est réglementairement préalable à l'adoption de la délibération.

SUPPRESSION D'EMPLOI

EMPLOI SUPPRIMÉ			MOTIFS *	Date d'effet	Les missions du poste sont-elles attribuées à un autre agent (si oui, préciser : grade, statut, temps de travail) ?
Service concerné	GRADE	DUREE			
		/35 ^e			
		/35 ^e			
		/35 ^e			
		/35 ^e			
		/35 ^e			

*** Exemples de motifs :**

- nouveau recrutement suite à mutation
- réussite à un concours
- nouveau recrutement suite à départ en retraite
- promotion interne
- nouveau recrutement suite à démission
- avancement de grade
- etc...

Merci de joindre les pièces permettant d'apporter des informations complémentaires sur le(s) motif(s) suppression(s)-création(s) :

- courriers des agents,
- note explicative,
- etc...

Il est également conseillé de joindre les tableaux des effectifs :

- état antérieur
- état actualisé suite à/aux suppression(s).

Fait à

, le

Cachet et signature de l'autorité territoriale :

 **Comité social territorial**
04 73 28 59 80
cst@cdg63.fr